Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 DEC. 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 6 décembre 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procuration : 2
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 22 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-36

Présentation du SDACR

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :
Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : Mme Corinne BRINGER.

Excusés :
Mmes Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGOLOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - Mme Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 DEC. 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-36 : Présentation du SDACR

Conformément aux articles L. 1424-7 et L 1424-12 du CGCT, L. 731-2 du code de sécurité intérieure et du guide méthodologique 2020 de la DGSCGC, le SDIS de Haute-Loire a travaillé sur la mise à jour de son Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, dont la dernière version remontait à l'année 2015.

Ce travail a été initié dès le Conseil d'administration du SDIS de Haute-Loire du 20/10/2021 avec le projet « couverture des risques.

Ce projet a eu pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- Optimiser et moderniser le parc roulant du SDIS en favorisant les engins polyvalents ;
- Dimensionner le parc roulant pour assurer une qualité de secours ;
- Conduire le projet en lien avec les territoires en favorisant l'implication des chefs de CIS ;
- Être en adéquation avec les politiques publiques du SDIS et s'inscrire dans le projet « Cap 2030 » du département de la Haute-Loire.

Travaillant en mode projet et autour d'un comité de pilotage, un groupe d'élus et 2 groupes de travail représentant les sapeurs-pompiers de la Haute-Loire, de nombreuses réunions se sont tenues.
Les travaux ont été basés sur une méthodologie ainsi que des indicateurs de couvertures et réponses opérationnelles.

5 orientations principales ont guidé les travaux :

1. Garantir une réponse opérationnelle de qualité en conservant les délais de couvertures existants.
2. Étudier la couverture du risque en intégrant la disponibilité et le niveau de risque des territoires.
3. Développer encore plus le concept d'engins polyvalents.
4. Intégrer les enjeux humains dans les propositions de couverture opérationnelle.
5. Travailler sur une meilleure répartition des domaines opérationnels.

La méthodologie de travail a consisté à créer sur le logiciel SIG Géoconcept le parc roulant existant avec trois hypothèses :

- Hypothèse 1 : basse, sans prendre en compte les enjeux managériaux ;
- Hypothèse 2 : intermédiaire prenant en compte les enjeux humains ;
- Hypothèse 3 : haute, basée essentiellement sur le renouvellement.

Les 3 hypothèses proposaient une cartographie départementale positionnant l'ensemble du parc roulant par unité.
Dans sa séance du 08/06/2022, la CA du SDIS de Haute-Loire a retenu l'hypothèse 2 qui correspond à un investissement entre 1.620.000 euros et 2.980.000 euros de 2023 à 2030.

En aout 2022, les travaux sur le SDACR se sont concrétisés au SDIS 43 par un travail en mode projet, autour d'un comité de gouvernance (bureau du CA et représentant du Préfet), un comité de pilotage et les 2 groupes de travail existants. Les travaux ont été menés dans la continuité du projet couverture des risques, ainsi que de l'étude des risques complexes et de la monographie du département.

Un rétro planning a été élaboré

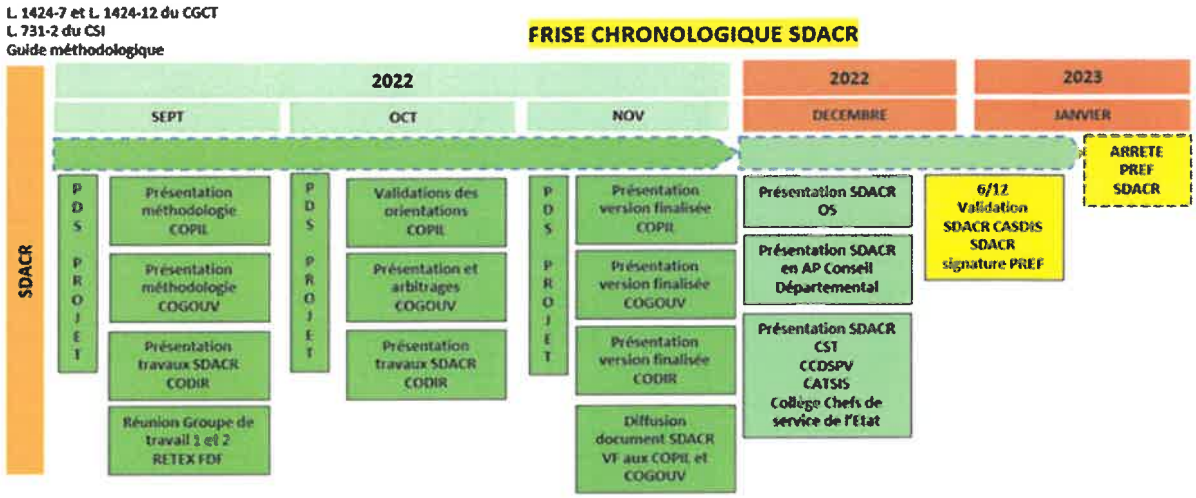

Afin de tenir compte de la saison FDF 2022 particulièrement intense, le groupe de travail couverture des risques a travaillé le 04/10/2022 sur une clause de revoyure.
Ce groupe a validé une correction sur le plan d'équipement initial :
4 CCRM et 1 VPI pouvant être remplacés par 5 CCFU sur les CIS CHOMELIX, RIOTORD, LEMPDES, ST PIERRE DUCHAMP, CHAMPAGNAC
Des réflexions non abouties ont également été menées sur la qualité des porteurs d'eau (CCI – CCGC – CCFS).

Le projet de SDACR présenté ce jour se présente sous la forme suivante :

- Bilan SDCAR précédent ;
- Monographie du département ;
- Organisation territoriale ;
- Prévention des risques et actions citoyennes ;
- Risque courant et couverture ;
- Risque complexe et réponse capacitaire ;
- Spécialités ;
- Enjeux et orientations ;
- Actions d'amélioration et comité et suivi.

Ce SDACR est élaboré sous un format court (35 pages) afin de respecter un caractère opérationnel et stratégique.
Il est complété par des annexes (monographie / risques complexes / couverture des risques).

L'analyse élaborée suivant une approche statistique et déterministe et après avoir défini 4 enjeux, présente ainsi les forces et les limites de la couverture opérationnelle du SDIS de la Haute-Loire.
8 orientations stratégiques et 25 actions avec indicateurs de suivi et impacts financiers sont proposées en actions d'améliorations.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 DEC. 2022

Le projet SDACR a été présenté :

- Le 21/11/2022 à l'assemblée délibérante du département de Haute-Loire ;
- Le 21/11/2022 à l'assemblée délibérante du département de Haute-Loire ;
- Le 22/11/2022 au collège des chefs de service de l'état ;
- Le 24/11/2022 au Comité Technique du SDIS de la Haute-Loire ;
- Le 29/11/2022 au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires de la Haute-Loire ;
- Le 30/11/2022 à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration émet un avis favorable ce SDACR à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 DEC. 2022